

Le règlement de l'Infernale 2018

Par l'acceptation de ce règlement, le participant à la course l'Infernale :

- reconnaît avoir pris connaissance du règlement général de l'événement et en accepte l'intégralité des articles suivants.
- réalise l'engagement qu'il prend en participant à cette aventure et considère son degré d'exigence physique.
- reconnaît être apte à fournir des efforts physiques continus sur une distance maximum d'environ 13 km, en particulier courir, ramper, escalader.
- s'engage à participer à cette aventure dans un esprit sportif d'entraide et de respect, tout en faisant son maximum pour coopérer avec l'organisation de l'événement.

ARTICLE 1 : Organisateurs.

L'association « l'Enfer des Combrailles », son conseil d'administration, ses adhérents, vous présentent l'Infernale 2018, qui se **déroulera le samedi 2 juin**, à Servant (63560).

ARTICLE 2 : Majorité.

Chaque participant(e) **doit être majeur(e)**, donc né(e) avant le **2 juin 2000**.

ARTICLE 3 : Inscription.

Chaque participant(e) doit s'inscrire sur notre site « linfernale.com », en présentant :

1) **Son certificat médical** de non contre-indication de la pratique de la course, ***en compétition***, de moins d'un an, ou la copie de la licence certifiée par un médecin, du sport en adéquation avec notre course (football, basket, handball, rugby, volley-ball, badminton,...). Un modèle de certificat médical, téléchargeable, est joint lors de votre inscription en ligne.

Si le certificat médical n'est pas inséré au moment de l'inscription, celle-ci sera annulée et le remboursement sera effectué sous 24H.

2) **Son règlement de 37 euros** (repas, collations, tee-shirt finisher, cadeau et surtaxe du règlement CB par internet, offerts). Une soirée musicale, gratuite, clôturera la journée.

L'inscription de groupe est possible, en joignant les certificats médicaux de chacun et le règlement, uniquement par CB pour le groupe, sur notre site « linfernale.com ».

Contact : **06.38.69.49.68**.

Une facture sera délivrée également sur demande à ce même numéro.

Aucun remboursement ne sera effectué, même sur blessure ou obligation professionnelle !!!

En effet, compte-tenu des désistements au dernier moment, pour très peu d'excuses valables, nous nous engageons donc à offrir le montant de votre inscription à l'œuvre des pupilles des sapeurs pompiers du Puy de dôme, pour l'occasion, un certificat de don, pourra vous être délivré, sur demande.

Contact inscriptions : Virginie au **06.38.69.49.68**.

ARTICLE 4 : Inscription.

Par contre, l'association « l'Enfer des Combrailles » se donne le droit d'annuler cette course en cas de nombre insuffisant de participants au plus tard le 1er Mai 2017. Dans ce cas, toute inscription sera remboursée.

Les organisateurs se réservent aussi le droit d'annuler la manifestation en cas de force majeure, de survenance d'un évènement susceptible de nuire à la sécurité des coureurs ou d'intempéries.

Le remboursement se fera alors à hauteur de 20 euros par participant.

ARTICLE 5 : Transpondeurs ou puces électroniques.

Les transpondeurs peuvent être retirés dès 9 heures, le jour de la course sur place, **jusqu'à 12h.**
Les coureurs ne portant pas de transpondeur ne seront pas admis sur le parcours.

Après son arrivée, le coureur doit remettre son transpondeur à l'accueil administratif, si ce n'est pas le cas le coût de facturation est de 5€, ou le Tee Shirt « Finisher » ne lui sera pas remis.

ARTICLE 6 : Ethique.

Cette course à pour but de venir en aide à l'œuvre des pupilles des sapeurs-pompiers du Puy de Dôme.

Les organisateurs se donnent le droit de refuser tout participant :

- n'entrant pas dans les critères moraux* de la course,
 - risquant de mettre en danger sa personne (consommation d'alcool, drogues, etc...)
- ou tout autre participant.

Critères moraux* :

L'état d'esprit de « l'Infernale » est de se dépasser afin de venir à bout de l'épreuve, dans la convivialité. Aucune récompense ne couronnera le vainqueur, seul les honneurs lui seront rendus. Amitié et fraternité sont de rigueur sur le parcours rigoureux.

ARTICLE 7 : La course.

La course l'Infernale consiste à effectuer une boucle de 13 km environ, entrecoupées d'obstacles, **sans aucune obligation de les franchir en cas d'hésitation ou de difficulté**, en pleine nature, avec trois ravitaillements prévus sur le circuit. Une collation « chaude » gratuite, est également présente dès la fin de la course.

En empruntant les agrès, portiques ou obstacles en général, le participant court le risque de se blesser, sans qu'il y ait faute de la part de l'organisation dans la construction, la conception ou la mise en place de ces obstacles sur le parcours.

Il est vivement conseillé aux participants de porter une tenue sportive adéquate (collants ou survêtements) protégeant jambes et bras, et gants pour le franchissement d'obstacles. Le port de bijoux est vivement déconseillé.

Le port de déguisement est autorisé mais ne doit pas entraver l'avancement des participants sur le parcours, notamment pour le franchissement des obstacles, ni présenter un risque quelconque de blessure pour l'ensemble des participants.

ARTICLE 8 : Parcours « enfants ».

Les enfants disposent du parcours « **VOLVIC** », composé d'une quinzaine d'agrées à franchir, gratuitement, **mais doivent effectuer ce dernier sous la responsabilité d'une personne majeure.**

ARTICLE 9 : Respect de l'environnement.

Il est strictement interdit d'abandonner des déchets (papiers, emballages plastiques...) sur le site. Les zones de ravitaillement sont pourvues de poubelles prévues à cet effet. Elles doivent être impérativement utilisées par les participants. Les participants doivent conserver les déchets et emballages en attendant les lieux signalés par l'organisation pour s'en débarrasser.

ARTICLE 10 : Le classement.

Le classement de la course sera visible sur place, après la course et disponible sur les sites :
www.linfernale.com et www.eventicom.fr

ARTICLE 11 : Repas.

Un repas, est offert à chaque participant, avant ou après la course. (plat régional + dessert)
Il sera possible, sur place, de commander des repas supplémentaires pour les visiteurs.
Possibilités également de se ravitailler sur place (snack, crêpes, buvette).

ARTICLE 12 : Les responsabilités.

La course « l'inférieure » se déroule sur des terrains **strictement privés**.
Seule l'attribution du transpondeur permet au participant l'accès à ces derniers.
Ce qui implique qu'une personne ne respectant pas les conditions du règlement (âge minimum, certificat médical, ...) mais effectuant toutefois la course peut être sanctionnée juridiquement.
Concernant la responsabilité civile, l'association « l'Enfer des Combrailles » est couverte par une police d'assurance.

Les concurrents devront vérifier que leurs vaccins sont bien « à jour », notamment les vaccins contre le tétanos et la leptospirose* (voir explications en fin de règlement) **car certains passages se font dans l'eau qui peut être souillée par les animaux ou rongeurs, présents à la campagne.**

Les participants sont tenus d'avoir une police d'assurance Responsabilité Civile garantissant leur responsabilité tant vis-à-vis des tiers, que vis-à-vis des installations fournies par l'organisation pour tout dommage où leur responsabilité se trouverait recherchée ou engagée.

Conformément au règlement général, tout participant déclare renoncer à tout recours de lui-même ou de ses assureurs, contre l'organisateur, les prestataires et les partenaires de l'organisateur et leurs assureurs pour tout dommage direct ou indirect que ces derniers pourraient occasionner à lui ou à ses biens, ainsi qu'à ses préposés.

Par ailleurs, les organisateurs déclinent toute responsabilité quant aux vols et/ou accidents éventuels, aussi bien corporels que matériels (véhicule par exemple).

ARTICLE 13 : Couverture photos et audiovisuelles.

Du fait de son engagement, le participant déclare avoir pris connaissance et accepté les dispositions légales et réglementaires relatives au droit de reproduction publique par l'image de l'évènement dans le cadre de la promotion de celui-ci.

Et de ce fait les articles, photos, vidéos, reportages, etc... effectués dans le cadre de l'infernale sont donc libres de droits et appartiennent à l'association L'Enfer des Combrailles »

ARTICLE 14 : Hébergement sur le site.

► L'accueil n'est pas possible sur le site, pour raison de sécurité, néanmoins les possibilités d'hébergement existent à proximité de ce dernier, comme au camping de Servant par exemple situé à 2 kms ; la liste des hébergements et la distance par rapport au site sont disponibles sur notre site internet « **linfernale.com** », onglet HERBERGEMENT.

ARTICLE 15 : Consigne.

Moyennant la somme de 2€, vous aurez dorénavant la possibilité de laisser vos objets de valeurs (clés, portable et portefeuille), en sécurité, à la caisse.

* LA LEPTOSPIROSE, une maladie de l'eau qui dort :

Les **rongeurs** (rats ou **ragondins** notamment) sont des porteurs sains de la **bactérie**. Ils la libèrent dans leurs urines, contaminant ainsi l'environnement, le sol ou l'eau. L'infection passe ensuite chez d'autres animaux par voie orale ou percutanée. Elle atteint principalement les chiens, mais peut aussi être contractée par les bovins, les chevaux, les porcs...

Chez l'homme, l'infection est transmissible par contact **cutané** ou **ingestion** d'eau contaminée. La maladie peut être contractée au cours d'une simple baignade ou par contact avec un chien qui vient de se promener dans des **eaux stagnantes**. La leptospirose est aussi une maladie professionnelle reconnue chez les égoutiers et les éboueurs, auxquels une **vaccination** est systématiquement recommandée.

Chez l'homme, la période entre la contamination et l'apparition des premiers signes de la maladie (incubation) est de 4 jours à 2 semaines.

Les formes cliniques vont du **syndrome** grippal (une fièvre élevée 39-40 °C, des céphalées, des douleurs musculaires (myalgies) et articulaires (arthralgies), parfois associées à des signes oculaires avec une rougeur (conjonctivite) ou une coloration jaune des yeux (ictère conjonctival) et à une éruption cutanée qui ressemble à celle de la rougeole (exanthème morbilliforme). fièvre, frissons, maux de tête, courbatures...) à une atteinte rénale, hépatique, méningée ou pulmonaire. Les formes les plus graves associent **insuffisance rénale** et hémorragies (pulmonaires, digestives). « *La convalescence est longue, mais généralement sans séquelles* » précise l'**Institut Pasteur** de Paris.

Deux **vaccins** sont disponibles. Le vaccin proposé aux travailleurs exposés à la leptospirose est du type monovalent.